

les races, trouve que nous abusons vraiment outre mesure quand nous réclamons ce qui nous est dû.

*

* *

L'acte courageux de ce compatriote d'Ottawa qui refusa, au risque de goûter de la détention, de signer une formule anglaise que le Ministère de l'Immigration lui présentait à New-York, à son retour d'un voyage d'Europe, l'indigne à tout jamais.

Une carte postale bilingue, imprimée il y a quelques années par un Ministre des postes, le scandalise et il n'aura de repos que le jour où cette carte ne portera que des indications anglaises.

Ayant remarqué que, trop souvent, ceux qui nous représentent dans les réunions internationales sont à peu près les seuls à ne pas connaître le français, et cela en dépit du fait que notre pays est anglo-français, nous avons demandé que nos représentants sachent parler le français, du moins un ou quelques-uns dans chaque délégation. En même temps qu'une question de justice envers notre constitution, c'est là une affaire de fierté nationale.

Le journal de Toronto crie à l'injustice en disant que nous voulons exclure de ces délégations les Canadiens de langue anglaise.

Nous demandons des timbres bilingues, de la monnaie bilingue, des inscriptions bilingues sur tous les édifices du Gouvernement fédéral, des documents fédéraux bilingues.

La demande est pourtant bien légitime et tout homme de commerce la comprendrait bien, si ayant par exemple un magasin général, on voulait mettre sur son enseigne qu'il ne vend que des manteaux de fourrures.

L'enseigne pour être juste doit dire ce qu'il y a en dedans de l'établissement. Or dans le Canada, il y a officiellement des Français et des Anglais. Qui pourrait donc nous blâmer d'exiger qu'on le dise sur les documents publics.

Une autre objection, touchant celle-là l'enfantillage, est soulevée contre le bilinguisme dans les affiches et documents officiels fédéraux. Les Français, dit ce journal avec d'autres, prétendent presque tous savoir l'anglais. Nous croirions dans ces circonstances qu'ils sont capables de lire une inscription anglaise.

L'objection serait facilement retorqueable, comme on va le voir. S'il ne s'agissait pas d'un

principe à sauvegarder, d'un droit important à défendre, si notre demande n'était pas plus sérieuse que cela, pourquoi nous contesterait-on le droit de réclamer la présence du français ?

D'un autre côté nous disons : Puisque sur chaque document bilingue il y a une partie anglaise que tous les Canadiens de langue anglaise peuvent facilement comprendre, pourquoi ne pourrions-nous pas nous aussi avoir notre version française ? La version anglaise y étant, nous ne pouvons causer aucun tort aux Anglais, pendant que la version française n'y étant pas, la langue française qui est officielle au pays, n'a pas justice.

Après tant d'années de luttes de toutes sortes et d'efforts de part et d'autre pour donner aux choses leur vraie signification, nous sommes encore en face de la situation que nous venons de souligner.

C'est assez dire que nous ne devons pas désarmer. Tant qu'on nous constatera le droit d'exister officiellement, nous devons réclamer avec vigueur et méthode. Tant qu'on ne nous accordera pas le français qui nous appartient, nous devons nous efforcer de mettre partout du français.

En cela il ne faut jamais oublier cette parole de Sa Grandeur Mgr Béliveau : " Nous aurons le français que nous mettrons."

Thomas POULIN.

CADEAU UTILE

" Ah ! que l'Évangile n'est-il dans toutes les mains ?

" Que du moins toutes les familles chrétiennes le possèdent : qu'il soit à la place d'honneur dans toutes les maisons. C'est le cadeau utile, indispensable ; qu'on le trouve dans la corbeille de mariage. Que le père le donne à ses enfants et les riches aux pauvres !

" La lecture universelle de l'Évangile serait le réveil de la foi. Notre pays y trouverait bien vite le salut ; car l'Évangile a ce don surnaturel, qui n'appartient à aucun autre livre, d'entraîner et de convaincre par lui-même toutes les âmes droites. Nous l'avons dit, c'est un livre vivant à la fois clarté et chaleur, lumière et amour."

M.-J. VILLEFRANCHE.

(L'Évangile est en vente au Secrétariat des Œuvres, 105, rue Ste-Anne, Québec. Prix : 15 sous franco).